

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2024-070**

Date de la convocation : 12/09/2024

Membres en exercice : 23

Membres présents : 14

Membres votants : 16

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLOT et MM Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, Benoît SINGLIT.

**Représentés** : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à Mme Nadège LAMPSON GUEILLOT et M. Yann DUGARD donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT.

Secrétaire de séance : Mme Valentine DION

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB NAUTIQUE VOUZINOIS**

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire »,

Vu la délibération DC2022/55 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique,

Vu la demande du Club Nautique Vouzinois,

Vu la proposition remise par la commission sport culture du 3 septembre 2024,

**Le Bureau, après en avoir délibéré, DECIDE par 12 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Dominique DANNEAUX) et 2 ABSTENTIONS (Mme Valentine DION et M. Jean-Pol RICHELET) :**

- **D'ATTRIBUER** le montant de 10 931€ à l'association Club Nautique Vouzinois afin de lui permettre le paiement des lignes d'eau au délégataire du centre aquatique,
- **D'AUTORISER**, le cas échéant, le Président à signer tous les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision.

La secrétaire de séance,

Mme Valentine DION



Le Président,



Benoît SINGLIT